

Règlement du jeu Kayak

DESCRIPTIF

Participez au concours de l'été Tec7 et tentez de gagner un Kayak Tec7 !

Du 5 mai au 30 juin 2025, Tec7 France vous invite à participer à un concours exclusif réservé à ses clients. Pour y prendre part, il vous suffit de vous rendre dans votre magasin distributeur*, d'acheter pour au moins 60 € ht de produits Tec7 et de répondre à une question simple : *"Estimez le nombre de participants qui répondront à ce jeu dans votre magasin"*.

Le gagnant sera celui qui aura trouvé l'estimation du nombre de participants dans son magasin au plus proche de la réalité.

Comment participer ?

1. Achetez pour au moins 60 € ht de produits Tec7.
2. Inscrivez-vous en ligne sur notre site dédié <https://tec7.com/fr-FR/actualites/gagnez-un-kayak-tec7>
3. Et estimatez le nombre de participants à ce jeu dans votre magasin pour tenter votre chance !

Les gagnants seront sélectionnés en fonction de l'estimation la plus proche du nombre réel de participants. En cas d'ex-aequo, la personne qui aura répondu le plus rapidement aura gagné. Une preuve d'achat sera demandée.

Alors, n'attendez plus, tentez votre chance et peut-être pourrez-vous voguer fièrement sur les flots cet été !

* Liste des magasins participants consultable en ligne sur <https://tec7.com/fr-FR/actualites/gagnez-un-kayak-tec7> ou sur simple demande écrite à l'adresse suivante : 3087 Rue de la Gare, 59299 Boeschepe.

RÈGLEMENT

JEU-CONCOURS : "TENTEZ DE GAGNER UN KAYAK"

Article 1 – Organisateur du jeu

Le concours est organisé par Tec7 France, société sise 3087 Rue de la Gare, 59299 Boeschepe, du 5 mai 2025 au 30 juin 2025 inclus.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de l'Organisateur, de ses partenaires, et de toute personne ayant collaboré à l'organisation du jeu.

Article 3 – Dates du jeu

Le jeu se déroulera du 5 mai 2025 à 00h00 au 30 juin 2025 à 23h59 (date et heure françaises de connexion faisant foi).

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer valablement au concours il faut :

1. Réaliser un achat d'au moins 60 € ht de produits Tec7 **dans l'un des magasins ou groupements de magasins participants** (liste complète disponible sur le site internet de l'Organisateur). La preuve d'achat doit-être conservée et présentée à la demande de l'organisateur.
2. Remplir le **formulaire de participation en ligne** accessible via un QR code en magasin ou directement sur <https://tec7.com/fr-FR/actualites/gagnez-un-kayak-tec7>
3. Sélectionner le magasin où l'achat a été effectué dans la liste proposée.
4. Répondre à la question suivante :

"Estimez le nombre de participants à ce jeu dans le magasin sélectionné."

NB : Si le magasin participe dans le cadre d'un groupement, l'estimation sera comparée uniquement aux participants du groupement. Le gagnant sera la personne dont l'estimation est la plus proche du nombre de participants réels dans son magasin.

En cas d'égalité parfaite, la première participation enregistrée (horodatage) sera retenue.

Limite : 5 participations maximum par personne (même nom et prénom et adresse e-mail)

Article 5 – Désignation des gagnants

Un total de 191 kayaks seront attribués, selon la répartition suivante :

- Magasins individuels : 1 kayak par magasin. Le gagnant est celui dont l'estimation est la plus proche du nombre réel de participants dans ce magasin.
- Groupements de magasins : 1 kayak mis en jeu pour l'ensemble du groupement. Le gagnant est la personne dont l'estimation est la plus proche du nombre de participants dans son propre magasin, au sein du groupement.

En cas d'égalité, la première participation reçue sera désignée gagnante

Article 6 – Dotation

Le jeu permet de gagner au total 191 kayaks répartis comme suit :

- 1 kayak par magasins participants
- 1 kayak par groupements de magasins

La valeur indicative de chaque kayak est de 200 euros ttc.

Article 7 – Remise des lots

Les gagnants seront informés par e-mail à l'adresse indiquée dans le formulaire de participation, dans un délai de 3 jours après la fin du jeu.

Les modalités de remise du lot seront précisées dans ce message. Aucun échange ni remboursement ne pourra être demandé. La dotation ne peut pas être échangée contre une somme d'argent.

Article 8 – Responsabilité

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier tout ou partie du jeu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 9 – Données personnelles

Les données collectées dans le cadre de ce jeu sont destinées uniquement à l'usage de l'Organisateur pour la gestion du jeu. Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles.

Article 10 - Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement. Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'exclusion du participant.

Liste des magasins participants :

La liste complète des magasins participants est consultable en ligne sur le site <https://tec7.com/fr-FR/actualites/gagnez-un-kayak-tec7> ou sur simple demande écrite à l'adresse suivante : 3087 Rue de la Gare, 59299 Boeschepe.

Certains magasins peuvent concourir individuellement, d'autres dans le cadre d'un groupement de magasins.

La répartition en magasins individuels ou en groupements a été définie à l'avance par l'Organisateur pour des raisons d'organisation et de logistique. Cette répartition est non modifiable pendant la durée du jeu.

Sur demande écrite, un participant pourra obtenir la confirmation de l'organisation de son magasin (individuel ou groupé), sans que cela implique la communication des autres magasins concernés par un éventuel groupement.